



FDS DES PRODUITS COSMETIQUES

Au vu des dernières évolutions réglementaires relatives aux fiches de données de sécurité, en particulier :

- Le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18/12/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ;
- Le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Il apparaît désormais que ces FDS ne semblent pas adaptées à l'utilisation des produits relevant de la réglementation cosmétiques (règlement 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil).

En effet, conformément à ce règlement, tous les produits cosmétiques mis à la gamme chez IPC sont sûrs pour la santé humaine lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles.

Toutefois nous continuerons à vous fournir des FT contenant toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du produit.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Laurence RANTY
Responsable Réglementaire